PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] premier [illegible] représentans [illegible] trente-deuxième Congrès des Etats-Unis, sa-

[illegible] premier district congres- [illegible] paroisses de Plaquemines, St Bernard, [illegible] Tremé, de la Pre- [illegible] Municipalité de la ville [illegible]

[illegible] second district congres- [illegible] de la Seconde Municipalité [illegible] Nouvelle-Orléans de cette partie de [illegible] située sur la rive droite [illegible] Mississippi, des paroisses de Jefferson, [illegible] St Jean Baptiste, St Jacques, Ascen- [illegible] Lafourche Intérieure et Terre-

[illegible] pour le troisième district con- [illegible] composé des paroisses d'Avoyel- [illegible] Franklin, Carroll, Madison, Tensas, [illegible] St Tammany, Washington, Ste-Hélène, [illegible] Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe- [illegible] Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et

[illegible] pour le quatrième district con- [illegible] composé des paroisses de Ste- [illegible] St Landry, Lafayette, Vermillon, [illegible] Natchitoches, Sabine, De Soto, [illegible] Claiborne, Jackson, Union [illegible] Caldwell.

[illegible]

Proclamation.

Bureau du Secrétaire d'Etat.

Attendu que l'article 140 de la Constitution de cet Etat impose au Secrétaire d'Etat le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans au moins un journal de chacune des paroisses de l'Etat, où s'imprime un journal, tous les amendemens proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres, et approuvés par le Gouverneur;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivans qui ont été adoptés par les Chambres comme amendemens proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentans à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siége de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siége du Juge président et un troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentans à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentans à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs, ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges-associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant-général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent un nombre égal une majorité relative des votes donnés pour une des places sus mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui aurait obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été choisi.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, Tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats-Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présentera pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Baton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION SUPPLÉMENTAIRE.

PAR JOSEPH WALKER,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans diverses places de greffe de district, dans et pour les paroisses suivantes, savoir: Caldwell, Livingston, et St Bernard, et que l'opinion de l'avocat général est que lesdites vacances doivent être remplies à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain;

En vertu de cette opinion et conformément à la loi, j'ai jugé convenable de publier la présente proclamation supplémentaire, donnant avis aux électeurs qualifiés de chacune des susdites paroisses de Caldwell, Livingston et St Bernard, qu'ils auront à élire des greffiers de district, et commissaires, shérifs, commissaires d'élection, et tous les autres officiers que cela concerne, d'avoir à tenir lesdites élections, pour remplir les susdites vacances, aux mêmes lieux et heures et de la même manière que pour les autres officiers à élire, et qui sont énumérées dans ma proclamation générale en date du 4 août 1851.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 24 jour de septembre A D 1851, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante seizième.

[L. S.] JOSEPH WALKER,

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat
4 sept

AVIS D'ÉLECTION.

CONFORMÉMENT à un writ d'élection, en date du 4 août 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votans dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans, sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivans, savoir:

Un auditeur des comptes publics.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du faubourg Tremé, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, composé de la seconde municipalité dans la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi, et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Deux sénateurs pour le district composé de cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive est du fleuve Mississipi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Deux pour le premier district, paroisse d'Orléans,	
Trois pour le second district,	do
Six pour le 3me district,	do
Trois pour le 4me district,	do
Trois pour le 5me district,	do
Deux pour le 6me district,	do
Deux pour le 7me district,	do
Deux pour le 8me district,	do
Un pour le 9me district,	do

Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.

Un juge de paix par les votans qualifiés du premier et second district représentatifs.

Un par les votans qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les votans qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les votans qualifiés du cinquième et du sixième districts représentatifs.

Un par les votans qualifiés du septième et huitième districts représentatifs.

Et un, par les votans qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Félicité et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal. "Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis: "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St-Louis et Esplanade: "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans la Troisième Municipalité: "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve située sur la rive droite du fleuve Mississipi: "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix, située dans le district compris entre les rues Félicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos Un, Deux et Trois.

Un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis les 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS,
Shérif.

10sept—9j

Ventes Judiciaires.

E. Kuhn vs. Robinson.—No 10,857.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable A. Deblieux, 4me juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 7 octobre 1851, à midi, au magasin de dépôt, situé rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe—

Un lot de meubles saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

FRANCIS MOUNEY,
Constable.

26sept—3en10

Citations.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Marie Ann Anderson a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Peabody, son mari, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. M. BERTIN,
Député Greffier

9sept—3en10j

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

$ 300 DE RÉCOMPENSE.

ATTENDU que j'ai reçu des informations officielles, qu'un meurtre atroce avait été commis dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, dans la nuit du lundi 18 août 1851, par un certain Thomas Woodlidge, sur la personne de Jacob Seigle, et que le dit Woodlidge est maintenant un fugitif de la justice;

En conséquence j'ai jugé convenable de lancer ceci, ma proclamation, m'adressant au bon peuple de cet Etat, pour prêter aide et assistance, pour arrêter et traduire devant la justice, l'auteur de ce crime; et offrant de plus, au nom et en vertu de l'autorité de l'Etat, une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du susdit Woodlidge.

Le dit Woodlidge est âgé de 18 ou 19 ans, taille d'environ 5 pieds 8 ou 9 pouces, teint roux, yeux bleus clair, marchant droit, les pieds tournés en dedans, et pesant environ 140 livres.

Donné sous ma main, et le sceau de l'Etat, en la ville de Bâton Rouge, ce 23ème jour d'août A. D. 1851, et de l'Indépendance des Etats-Unis, la soixante-seizième.

Par le Gouverneur:
JOSEPH WALKER,

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. 26 août

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quarante-cinq mille piastres ($45,000) dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 2 décembre 1848, et payables en 1851, que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 29 septembre 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bons, et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle Orléans, 30 juillet 1851.
30juil—2m J. A. DUREL, Trésorier

BUREAU DE L'EXÉCUTIF—Bâton-Rouge, 15 août 1851—1o. Attendu qu'une application m'a été faite ce jour pour le cancellement des bonds de L. L. Valeton, décédé, ci-devant encanteur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir: Un bond de dix mille piastres (10,000) souscrit par le dit Valeton le 15ème jour d'octobre 1848, comme principal, avec les sécurités suivantes, chacune pour les différents montants affixés à leurs noms, savoir: Hypolite Lebon, $2,000—Marc Dodart, $1,000—Charles Lamarque Jr., $1,000—Joseph Lisbony, $4,000—Vve M. S. Cucullu, 1,000—Total: 10,000.

2o—Un cautionnement souscrit par le dit Valeton comme principal, le 23ème jour de janvier 1849, avec les sécurités ci-après nommées, chacune pour les différents montants affixés à leurs noms, le bond étant pour dix mille piastres, savoir: Marc Dodart pour $1,000—Joseph Lisbony pour $2,000—Charles Lamarque Jr. pour $2,000—Vve M. S. Cucullu pour $4,000, et Adam Bush pour $2,000—Total: $10,000.

3o—Un cautionnement de la somme de dix mille piastres souscrit par le susdit L. L. Valeton, le 16ème jour de janvier 1850, comme principal—ensemble avec les personnes ci-après nommées comme sécurités pour les différentes sommes affixées à leurs noms, savoir: Marc Dodart pour la somme de $2,000—Adam Bush pour la somme de $2,000—Alphonse Barnett pour la somme de $2,000—et Vve M. S. Cucullu pour la somme de $4000—En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire au bureau du Secrétaire d'Etat, en la ville de Bâton Rouge, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, pourquoi les dits bonds ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat, en la ville de Bâton Rouge, ce 15ème jour d'août A. D. 1851, et dans l'année de l'Indépendance des Etats Unis, la soixante seizième.

(L. S.) JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
10sept—30

Nouvelle-Orléans, 21 août 1851.

Aux Conseils des 1ère et 3me municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une disposition de la charte accordée par l'Etat de la Louisiane à la Compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain, contenue dans la 5me section de la charte amendée, approuvée le 2 avril 1835;

Le président et les directeurs de ladite compagnie de chemin de fer, sollicitent respectueusement des Conseils des 1re et 3me municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, la permission d'étendre la voie ferrée dudit chemin pour les *chars à cheval seulement*, et de la manière suivante, savoir:

Commençant à la jonction des rues Canal et Remparts, et suivant les rues Remparts, Esplanade et Grands-Hommes pour rejoindre le track déjà établi, et passant de là dans telle rue ou rues que le Conseil de la 3me municipalité approuvera, pour se rendre à la presse à coton d'en bas ou plus loin.

Au nombre des raisons qui peuvent être citées pour l'extension maintenant sollicitée, vos pétitionnaires vous soumettent les suivantes:

—1o—Les passagers trouveront d'abord par les chars à cheval un avantage marqué sur les omnibus en n'ayant à payer que moitié prix et en faisant la course en moitié moins de temps et pouvant recevoir en outre un nombre illimité de personnes. En second lieu la voie ferrée devant passer au centre de la rue, il n'en résulterait ni bruit pour les voisins, ni dommage pour les arbres qui sont déjà plantés.

2o Les grands avantages qui en résulteraient pour les hommes d'affaires pour se rendre à l'Hôtel des Monnaies, à la Presse à coton d'en bas, aux magasins de dépôt, &c.

3o—Le moyen facile et le bon marché qu'il offrirait à un grand nombre d'habitans de la 1re et 3me Municipalités de visiter le lac, et qui en sont maintenant privés par le tracas et le moyen de s'y rendre.

4o—L'augmentation des communications qu'il établirait entre les différentes Municipalités et particulièrement entre la 1re et la 3me.

5o—L'accroissement de la population et de la valeur des propriétés foncières dans les 1re et 3me Municipalités, serait la conséquence de la facilité des moyens de communication.

6o—L'expérience des autres villes démontre l'importance de cette amélioration et nous en avons un exemple dans la ville de Lafayette. Dans toutes les villes du Nord et dans notre propre voisinage, il a été démontré qu'en faisant traverser les principales rues par des chemins de fer pour des chars à cheval, on y attirait la population, et la valeur des propriétés augmentait en conséquence.

Il ne serait pas hors de propos de faire remarquer en terminant, qu'une ligne de chemin de fer est maintenant en voie de construction, qui doit relier le chemin de fer de Carrollton au lac Pontchartrain, au dessus de cette ville. Sans vouloir déprécier l'importance de cette entreprise, nous ferons remarquer à vos honorables corps, qu'à moins que des moyens additionnels de communication ne soient établis entre les extrémités de la ville, nous laissons à nos amis d'en haut tous les bénéfices qui doivent survenir de cet accroissement de communication. Nous avons des avantages de population, localités &c, au moins égales à nos voisins; et en suivant les progrès du tems, et les besoins des habitans, nous pourrons non seulement maintenir notre position, mais encore rapidement augmenter notre population, nos richesses et notre confort.

En se référant à l'itinéraire de la route, on verra que les rues Remparts, Esplanade et Grands-Hommes offrent les plus grands avantages pour le public, et ne froisse nullement les autres intérêts y compris les lignes d'omnibus maintenant établies. Si cette route convient aux Conseils, elle est parfaitement acceptable par la Compagnie.

Une route qui s'étendrait de l'autre côté de la rue des Remparts forcerait la voie ferrée à traverser le Canal Carondelet, et rendrait presque impossible l'arrivée régulière des chars au grand détriment du public et de la Compagnie.

Vous trouverez attachés à cette pétition des copies de la charte en français et en anglais, ainsi que la mappe des localités que doit parcourir cette branche du chemin de fer.

Le tout vous est respectueusement soumis.

Par ordre de la direction.
5 sep P. H. GOODWYN, Jr Secrétaire

CUISINE EN FER DE WEST,

Améliorée et brévetée à New-York.

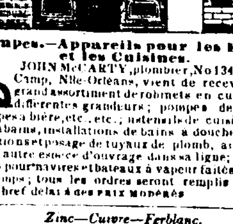

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que tout autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés

Zinc—Cuivre—Ferblanc,

L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, filtres et fontaines; garde robes pour cabinets et chambres, garanties inodores; pompes, installation de bains, lavabos, etc.

Travaux de bâtimens en zinc, corniches, ventilateurs, châssis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations. 14oct—a

BOUCHONS—25 balles bouchons réguliers droits, pour les eaux gazeuses.

50 balles bouchons réguliers droits pour vins.

Toutes d'une belle qualité, reçu par le navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
18sept Encoignure Royale et St-Philippe

SAFRAN—20 liv. safran espagnol supérieur, en déchargement du navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
18sept Encoignure Royale et St-Philippe

AMANDES—4 barils amandes douces sans coques, reçues de Marseilles par le navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
18 sept Encoignure Royale et St Philippe

CIGARES DE LA HAVANE—77,000 des meilleures marques, en débarquement du brick P Soulé, de la Havane, à vendre par
J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
18 sep entre Douane et Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:

160 barriques vin rouge bon ordinaire;
48 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin blanc do;
100 do caisses cerises à l'eau de vie; à vendre par G M LUCAS,
18 sept 30, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille:

150 barriques vin rouge Bergasse;
100 paniers huile de James Pagnol de 18 bouteilles;
100 paniers huile do de 12 demi bouteilles, à vendre par G M LUCAS,
18 sept 30, rue Bienville

BRIQUES A L'ÉPREUVE DU FEU—60,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pennsylvanie, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par THOMAS BLOSS,
8 sept 34, rue des Magasins

IN ROUGE—14 barriques vin rouge St Estèphe, St Emilion, 14 do do Pauillac, Ludon, St Julien, 10 do do Listrac; 25 do do ordinaire, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
18sept 103, rue Royale.

ABSINTHE suisse, véritable—150 caisses absinthe Pernod fils, 70 do kirsh, do; 120 do absinthe Yersin et Lecoultre, 50 do kirsh do, dans les magasins de la Douane et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
18sept 103, rue Royale.

COGNAC—17 demi pipes, 50 quarts, 50 huitièmes cognac A Bonnoit & Co;

4 demi pipes, 9 quarts, 19 huitièmes eau de vie de la Rochelle, Conier & Martin.

23 quarts eau de vie de La Rochelle, les Vignerons Unis.

Dans les magasins de la Douane et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
18sept 103, rue Royale

31 caisses vin blanc Chateau Yquem 1846, 6 do do Haut Sauterne 1846, 30 do vin rouge, Pontet, Canat, Laffite, Larose, 50 do do St-Lambert, 25 do St-Julien. En magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
18 sept 103, rue Royale

FROMAGE—10 meules fromage suisse d'Emmenthal, en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
18 sept 103, rue Royale

EN déchargement du navire Claiborne:
100 caisses salaisons assorties;
150 caisses vin muscat de Frontignan, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
18 sep 103, rue Royale

UNE caisse veaux cirés, qualité supérieure, en débarquement du navire Minesota, du Havre, et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
17sept 103, rue Royale

VIN de Bergasse—15 barriques vin Bergasse, 40 barriques vin Bordeaux pour famille, 140 paniers huile d'olives Pagnol, 20 caisses eau de fleur d'oranger, 20,000 bouchons pointes fins, 10,000 bouchons à damejeanne, à vendre par
ANT. GIRAUD,
12 sept 66, Vieille Levée.

4 caisses 8 douzaines seringues de [illegible], 1 caisse 8 bouteilles [illegible], à vendre par ANT. GIRAUD,
12 sept 66, Vieille Levée.

Marchandises Sèches.

[illegible] de recevoir les marchandises [illegible]

[illegible]

BARRIÈRE, LACAPÈRE & CO.,
[illegible]

BUREAU A LOUER.—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, dernièrement occupé par MM. Fellowes, Comp.

Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PRIESTLEY & BEIN,
12 sept 89 et 91, rue du Camp.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue de la Douane, No 30, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à
LEOPOLD JEANNET,
12 sept 22, rue St-Louis

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
30août 47, rue Bienville

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à
X. LAMBERT,
9 sept—1m 62, rue des Magasins

A LOUER pour le 1er octobre prochain—Une maison, située rue de la Vieille-Levée No 66, consistant en un magasin, logements au-dessus, cour, cuisine, &c.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11sept 30, Bienville

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Condé.
Cette maison, actuellement en réparations, est disposée de manière à offrir tous les agrémens d'une belle résidence.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11 sept 30, rue Bienville

A LOUER A BON MARCHÉ—Une maison en briques à étage, située encoignure St-Ferdinand et Levée, Troisième Municipalité. Pour les conditions, s'adresser à
J. B. DUCRET,
6 sep—15 rue St Louis No 14

BUREAU A LOUER—Faisant face à la rue, No 16, au premier, situé rue Gravier. On peut en donner possession immédiatement.
S'adresser à McDOWELL, MILLS & Co.
3août

Collège de St-Vincent,

Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLÈGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des priviléges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississippi, à quarante cinq milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinants appartiennent au collége, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, Avocat.

Agent du collège, rue St Charles, No 14.
4 sept—1an

MAGASIN DE SELLERIE DE Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasin, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et brides, peaux de sanglière, outils de selliers et autres articles—Rue du Canal, No 15.
19août—ab ANDREW G. BULL & Co.

McBEAN, WILLARD & Co.

TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 332, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 352, rue Royale,

DU CHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL.

A vendre aux prix les plus bas du comptant.
5sept—a

EN débarquement des navires Armide et Mary Parker, de Bordeaux:

64 barriques vin rouge St Estèphe;
12 do do blanc sauterne;
70 caisses cerises à l'eau de vie;
100 paniers anisette superfine;
15 1/4 cognac 4e preuve;
15/8 vieux cognac 1815.

A vendre par PERBOS FRÈRES,
1sept 247—249, Royale, enc. Dumaine

P. & L. REILLY & CO

Encoignure Royale et Canal.

VIENNENT de recevoir par steamer via New-York un assortiment de MARCHANDISES FRANÇAISES de saison, composé en partie de:

Indiennes nouvelles pour Dames,
Do do do Enfants,
Mousselines de laine unies et fantaisie,
Cachemire d'Ecosse do do,
Drap de Dames pour manteaux et paletots.
Tartans Cachemire Ecossais, haute nouveauté
Drap de soie pour rideaux,
Damas tout laine do,
Gros de Naples unis et façonnés,
Ombrelles, parapluies, éventails,
Broderies de tous genres,
Manteaux, pardessus, paletots non ouatés,
Gants de peau qualité supérieure &c.,

—AUSSI—

Un choix d'indiennes anglaises très riches, Mousselines de laine, Alpacas, flannelles imprimées, bandes brodées, &c, &c. sept

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment bien choisi, des meilleures marques, consistant en Imperiales, Regalias, Medio Regalias, Figaro, Canones, Trensados, Cilindrados, Manilas, etc, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15 sept 34, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE Blanc, jaune que brésilé et cucurucho, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15 sept 34, Vieille Levée.

DIVERS—En débarquement du navire Minesota du Havre—20 caisses sardines à l'huile, en grandes boîtes; 5 caisses truffes en 1/4 et 1/2 boîtes, 250 champignons à l'huile, 4 do rougets à l'huile, 20 do vin rouge de Cortaillod, à vendre par
B TALAMON,
16sept 182—186, rue Royale

EN débarquement du navire Morillo, de New York et à vendre par le soussigné
50 paniers champagne de la marque Heidsick, en bouteilles,
25 do do do en demi bouteilles.
NUMA LACOSTE,
16sept 147, rue Royale

REÇU par le navire Minesota, du Havre—40 caisses fruits au jus assortis, 4 do abricots au jus, 2 do et 50 demi bouteilles fruits, à vendre par
NUMA LACOSTE,
16sept 147, rue Royale

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux:
20 1/4 cognac vieux et 12 1/8 do;
112 barriques vin rouge bon ordinaire, 1849;
50 tierçons vin blanc Sauterne;
7 barriques vin blanc Preignac;
3 balles bouchons, à vendre par
PAUL LACROIX,
25août 13, rue Toulouse

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseilles—100 barriques vin rouge de Bergasse, 8 do vin blanc,
60 paniers bouteilles vides, de 22 onces 10 do de 12 onces;
195 caisses raisins;
1 do artichaux à la Barigoule;
10 balles amandes à la Princesse;
100 caisses Muscat, 75 do Vermouth;
25 do absinthe Sauvajol & Brunetor
100 paniers de 12 bouteilles huile James Pagnol;
50 do do do do do
A vendre par B. TALAMON,
16sept 182—186, rue Royale

EAU DE VIE—En débarquement du navire Lyman, de Bordeaux—14 barils cognac H Sutton 1800, à vendre par B TALAMON,
26sept 182 et 186, rue Royale

VINS—En débarquement du navire Hansa, de Bordeaux.
12 barriques vin rouge Montferrand;
28 do do St. Estephe;
37 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
B TALAMON,
16sept 182 et 186, rue Royale

VIN BLANC—40 barriques Haut Sauterne, à vendre au débarquement du Hansa, de Bordeaux.
B TALAMON,
16sept 182—186, Royale

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux—
12 barriques vin rouge Montferrand;
28 do do St-Estèphe;
45 barils vin blanc Haut-Sauterne;
45 barriques do
à vendre par B TALAMON,
12sept 182 et 186, rue Royale

CACAO DE GUAYAQUIL—50 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 19sept

TABAC A CHIQUER LILIENTHAL—15 barils, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 19sep

GRAINS POUR OISEAUX—15 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

VIN DE JEREZ—20 barils, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

CIGARETTES des marques Espanola, Sol, Sevillana et Minerva, à vendre par B VALLS,
18sept 37, Commune

CIGARES de la Havane—9,000,000 qualités assorties, à vendre par B VALLS,
18sept 37, Commune

CAFÉ de la Havane—80 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune 18sept

SUCRE de la Havane—10 caisses blanc et jaune à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sep

RIZ de la Caroline—30 boucauts, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

SALSEPAREILLE—8 barils, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 18sept

HUILE D'ESPAGNE—150 jarres, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

AMANDES écossées douces et amères, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

PICADURA—80 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

PIERRES à filtrer—75 à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 18sept

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a en magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés
S'adresser à JOSEPH MITCHEL,
15juil 36, Poydras

VIN ROUGE EN BARRIQUES—140 barriques vin rouge des marques suivantes, Listrac, Ch Peyrelebade, Degris, Margaux et Haut Brion, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
8 sept 17 et 19, rue St Louis

Vin rouge et blanc.

EN débarquement de la barque Lyman, venant de Bordeaux:
80 barriques vin rouge St-Julien, Médoc;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
190 barils do do, à vendre par
X LAMBERT,
13 sep—15 62 rue des Magasins

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente comptant à 50 pour cent au-dessous du cours actuel.

M. A. Barrand,

ENCOIGNURE ROYALE ET ORLEANS,

PARTANT pour France, prévient le public qu'à partir de lundi 24 mars, il commencera la liquidation de son beau magasin se composant de: parfumerie, brosserie, peignes écaille, gants, chemises, bretelles, cravattes, chaussettes, et articles de fantaisie, jouets d'enfants, porcelaines et cristaux, &c., &c.

Une forte quantité d'éponges fines et ordinaires.

Un lot d'essences, qualité supérieure.

Eau de fleur d'oranger en estagnons et par douzaines.

Pommade à la livre 1ère qualité.

Il prévient également les dames et messieurs les coiffeurs qu'ils trouveront chez lui un grand assortiment de cheveux, tels que nattes et bandeaux, frisettes à 50 sous la paire.

Les marchands et particuliers peuvent visiter cet établissement et s'assurer du bas prix de toutes ces marchandises.

Les personnes qui ont des comptes dans la maison sont invitées à les faire régler. 24 avril

Les Egalitaires.

COLONIE FRANÇAISE ET ALLEMANDE, A BRANDONVILLE, Preston Co. Va.

TOUTE famille d'ouvriers est admise à faire partie de cette colonie, fondée sur la fraternité pratique.

S'adresser (franco), au Dr. VIONIS, à la dite adresse. 16 sout

GENIÈVRE de Hollande—20 pipes genièvre de la marque de l'Aigle Impérial, sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7sept—1m 22, rue de la Douane

CANDIDATS.

AUDITEUR DES COMPTES! Nous sommes autorisés à annoncer que LOUIS BORDELON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu en novembre prochain.

POUR SHERIF.

JAMES F. FREBET est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre.

MANDEVILLE MARIGNY Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain

Nous sommes autorisés à annoncer JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de CONSTABLE de la Troisième justice de Paix.

Aux votans des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.

Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 3me justice de paix. Election le 3 novembre 1851.

E. N. STRINGER.

ALFRED MAYHI, CANDIDAT COMME CONSTABLE

De la Troisième Justice de Paix.

L'élection le 3 novembre 1851.

FRANCIS MOUNEY,

Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.

L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ EST CANDIDAT

POUR UNE RÉÉLECTION A LA PLACE DE CONSTABLE DE LA CINQUIÈME JUSTICE DE PAIX. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET, CANDIDAT COMME CONSTABLE

De la Quatrième Justice de Paix.

Première Municipalité.
Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER. CANDIDAT POUR CONSTABLE,

De la Quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

POUR ASSESSEUR:

FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans comme candidat pour la place d'assesseur.
Election le 3 novembre

J. A. BELLANGER. CANDIDAT POUR ASSESSEUR,

Pour toute la Nlle-Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. LLAMAS,

Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. TREMÉ comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre.

ARMAND PELLERIN.

Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851.

LUCIEN DUBUC

Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DIONIS comme candidat à la place de collecteur de taxes de l'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer HENRY PEYCHAUD, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ere municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre 1851.

S. VIOSCA

Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.
ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. SCATES,

Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD,

Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16juin

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 4me district représentatif, informe ses amis et les votans de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
VICTOR DEJOUX.

BOTTES, Souliers et Brodequins en gros—En débarquement et en magasin, un grand assortiment de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, &c. Les habitans trouveront au plus bas prix des brodequins de Russet, ainsi que des chapeaux de paille et de laine.
FROST & Co,
14 juil 10, rue des Magasins

CHAPEAUX, Casquettes, &c—100 caisses de chapeaux, consistant en une grande variété, en soie, feutre, casimir mexicain, laine, chapeaux de paille, Livourne, &c, à vendre par
FROST & Co,
14 juil 10, rue des Magasins

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux
4 caisses de 50 1/2 boîtes sardines;
2 do de 50 1/4 do do.
1 do de 50 1/2 do truffes pures;
1 do de 50 do champignons au naturel;
1 do de 50 1/2 do petits pois do
A vendre par NADAU DU TREIL.
27août

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couler que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S MASPEREAU & Co,
19 sep 25, rue Condé Agents pour les patentes

VEAUX CIRÉS—2 caisses de 15 douzaines chaque, en magasin et à vendre par
A CARRIERE,
12sept 25, Vieille Levée

COGNAC—Récemment reçu par le navire Lyman, de Bordeaux.
25 quarts de pipe cognac de La Rochelle, 4me preuve, à vendre par
Fco DE FUENTES & CO,
13sept 22, Vieille Levée

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J B. LANG, No 15, rue de Chartres

CHARBON de Pittsburg couvert et de qualité supérieure, à vendre par chargement, contenant chacun environ 4,000 barils.
ROBERT MURPHY,
23août 62, Vieille Levée

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des steamers Empire City, Tremountain et Yarmouth, à vendre par
C. W. DUNBAR,
26 août 5, rue des Magasins

EN débarquement du navire Ontario, de Bordeaux, 14 quarts de pipes Cognac L Morg, 1834, et à vendre par
A COUTIN & RANSON,
7juil 14 rue Bienville

SANGSUES—SANGSUES.

L. Provost,

RUE ST PIERRE, No 121,
SUCCESSEUR DE M. RUSCO,

28000 SANGSUES HONGROISES et SUÉDOISES, récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central de la RUE ST PIERRE, 121. 1 mars—1an

SARDINES A L'HUILE—300 boîtes sardines de la marque Delfée & Co,
120 demi et 200 quarts do do do
A vendre par NUMA LACOSTE,
12sept 147, rue Royale

VINS MADÈRE—"London Particular," "Aberto" et "Blackburn," en quarts et demi pipes, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

EAU DE VIE—A Seignette et autres marques de toutes qualités, en quarts, huitièmes, pipes et demi pipes, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

VIN BLANC—40 barils, marque G. de Gauline, en débarquement du Hansa, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

COUVERTURES EN LAINE—40 balles blanches et bleues, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 se t 36, rue de Chartres

VEAUX CIRÉS—4 caisses de 20 douzaines chaque, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

GÉLATINE—1 boucaut, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

BRETELLES en Gomme Elastique—3 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36 rue de Chartres

BRODERIES—Entre-deux, cols et pèlerines, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

MOUSSELINES—4 caisses, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

CORSETS SANS COUTURES—1 caisse assortie de numéros, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
17 sep 36 rue de Chartres

BOUTEILLES VIDES—En débarquement du Claiborne, de Marseille, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
17 sep 36, rue de Chartres

HUILE D'OLIVE—400 caisses marques Plagniol et Eurgis, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
17 sep 36 rue de Chartres

VIN ROUGE BORDEAUX—230 barriques Montferrand, et St-Estèphe, en débarquement du Minesota, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
17 sep 36 rue de Chartres

VINAIGRE D'ORLÉANS—49 barriques et 60 quarts, en débarquement du Minesota, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
17 sep 36 rue de Chartres

SOIERIES—1 caisse gros du Rhin, 1 do ombrelles, parapluies en soie, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
17 sep 36 rue de Chartres

ARGENTERIE—Services de tables, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

C. GODIN,

LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,

RUE DE CHARTRES, 133.

A L'HONNEUR de prévenir Mrs les médecins qu'il a encore à placer quelques abonnemens au journal Médico-Chirurgical.

2 vols et planches, une année $3 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
Atelier de reliures en tous genres. 15 sept

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PIPES—200 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

BŒUF—12 barillets bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PORC—85 barrils porc mess et prime, à l'inspection et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15sept 100 rue Tchoupitoulas

FARINE SURE—230 barils farine, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15sept 100 rue Tchoupitoulas

CIGARETTES—7 caisses de différentes marques, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par D BORNIO Jr,
15 sept 34, rue Gravier

COGNAC PELLEVOISIN—65 8/8, 15 4/4, 100 8/8 pipes 4me preuve pale de Sand, 16 fts, 15 do pipes 3me preuve pale de 1840, 10 4/4, 20 do pipes 5me preuve pale de 1830, d'importation directe de La Rochelle et sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 sept—1m 22, rue de la Douane

Collège de la Louisiane.

Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

DIRECTEUR: LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement s'est invité à l'appui de fonder une maison qui puisse rivaliser pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs collèges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucuns sacrifices, et il commencera par s'attacher, comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et à cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire; et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collège de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (grec, latin, anglais, français et espagnol), l'histoire, la Géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc. etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collège de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs anglais ont été déjà arrêtés par le Directeur. L'un, M. Orton, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les classes supérieures; l'autre également anglais de naissance, demeurera constamment avec les élèves pour les habituer à parler couramment et correctement la langue de leur pays.—L'histoire des Etats-Unis sera enseignée avec un soin tout particulier.

L'enseignement du collège sera divisé en quatre classes.

Première classe, par mois	$12	[illegible]
Deuxième classe, par mois	10	
Troisième classe, par mois	8	
Quatrième classe, par mois	6	

Les arts d'agrément, tels que musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement à la charge et au gré des parents.

PETIT COLLÈGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents, le Directeur admettra des enfans au dessous de douze ans, qui n'auront aucun rapport avec les élèves du grand collège et qui seront admis dans l'établissement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Le prix de l'externat pour ces enfans sera seulement de cinq piastres.

DEMI-PENSIONNAIRES.

Afin de faciliter le bon ordre et la discipline du collège, les élèves soit du grand, soit du petit collège, qui y seront autorisés par leurs parents, dîneront et goûteront dans l'établissement. Ils paieront alors cinq piastres de plus par mois.

Les classes pour les élèves du grand collège commenceront à huit heures et demie très précises du matin et se termineront à cinq heures et demie du soir.

La rentrée des classes pour l'année scolaire 1851-1852, aura lieu le 1er octobre prochain.

Pour de plus grands renseignements, s'adresser tous les jours, les dimanches exceptés, au Directeur du collège, de neuf heures du matin à onze, et de quatre heures à six heures après-midi, rue Dauphine, au siége de l'établissement, que le public est invité à visiter et où l'on trouvera des prospectus.
10sep

INSTITUT St-LOUIS,

Dirigé par Mme E. DERON,

Nouvelle Orléans, rue St Louis, No. 145, entre Bourgogne et Dauphine.

(ANNÉE SCOLAIRE 1851—52.)

CETTE Institution, qui depuis douze ans a suivi une progression constante d'agrandissemens et de prospérité, a recouvert ses cours depuis le 1er septembre.

Mme Deron, ancienne élève et professeur de la maison royale de St-Denis, graduée de l'Université de France, s'est efforcée de profiter de l'expérience qu'elle a acquise aux Etats Unis, pour mettre son établissement au premier rang des maisons d'éducation de l'Amérique.

Mme Deron, exclusivement dévouée à ses élèves, s'applique non-seulement à cultiver leur esprit, mais elle s'attache aussi à former leurs cœurs.—Elle tient très fortement à ce que les jeunes personnes qui lui sont confiées se fassent remarquer par les qualités précieuses qui constituent une bonne éducation, tels que l'esprit d'ordre et de bonne tenue, l'amabilité du caractère et la solidité du jugement, la douceur des habitudes et la disposition sympathique de l'âme, en un mot, la grâce réservée et l'élégance décente des manières.—Afin d'obtenir ces résultats, Mme Deron a toujours pris pour auxiliaire la fermeté jointe à la douceur; l'emploi constant des moyens d'émulation, et surtout les récompenses pour la régularité des devoirs et l'application. Elle est secondée par Mlle J Deron, sa belle-sœur, qui a toujours suivi avec elle la carrière de l'instruction. Ces deux dames veillent avec le plus grand soin aux progrès journaliers des élèves.

Le local connu et cité à la Nouvelle-Orléans comme l'un des plus convenables et des plus salubres de la ville, est parfaitement distribué. Les classes, les salles d'étude, les dortoirs sont vastes et bien aérés, donnant sur des jardins, il y a une belle cour, un préau à l'abri du soleil, destinés aux récréations.

L'enseignement général de l'Institut St-Louis a lieu à la fois en Anglais et en Français; il embrasse tous les degrés et toutes les branches qui constituent l'instruction la plus achevée pour les demoiselles. La langue anglaise est l'objet d'un soin tout spécial. Les élèves créoles sont tenues dans leurs rapports, soit entre elles soit avec les professeurs, de parler exclusivement l'anglais.

M. Orton, attaché à l'académie depuis sa fondation, consacre une grande partie de son temps à donner aux élèves des classes supérieures une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaise. Les autres classes sont confiées à de bonnes maîtresses d'étude américaines.

Mme Deron s'est réservée la direction des classes françaises. Elle s'est de plus assurée le concours d'un excellent professeur de hautes sciences, M. H. Jegou, qui partage avec Mlle Deron et Mesdames Deron le soin de diriger les classes françaises.

—La langue espagnole fait également partie des études.—

Pour l'instruction religieuse, M. l'abbé Thélemier, dont le zèle et le jugement sont appréciés, continue de préparer les élèves à la première communion dans la chapelle de l'Institut.

MUSIQUE.—Les études musicales sont l'objet d'un soin spécial. Madame Lavillebeuvre, artiste d'un ordre très élevé, est attachée à l'institution en qualité de professeur de piano et de harpe. Les cours de musique vocale sont également faits par un des meilleurs professeurs de la ville.

Cette institution a adopté comme moyen d'émulation des examens mensuels de musique, auxquels les parents seront invités à assister.

Il y a un professeur de Danse attaché à l'établissement. 17sept

ORLEANS HIGH SCHOOL.

RUE DE L'ESPLANADE No 57,

ERASTUS EVERETT A. M. Principal et Propriétaire.

CETTE institution pour l'éducation des jeunes gens, ouverte en avril 1843 par M. Everett et plusieurs autres professeurs, a en peu de temps, pris place au nombre des meilleurs colleges du Sud.

Les différentes branches d'éducation sont enseignées par M. Everett et un personnel de professeurs recommandables par leurs bonnes mœurs, leurs profondes connaissances et une longue expérience de l'enseignement.

Le cours d'étude comprend la grammaire et la littérature des langues Grecque, Latine, Anglaise, Française et Espagnole, l'Histoire, la Géographie, la Rhétorique, la Versification, la Logique, l'Economie Politique, la Philosophie, la Tenue des Livres, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Physique et la Chimie.

Les langues modernes, particulièrement l'Anglais et le Français) et les hautes mathématiques étant enseignées avec un soin tout spécial dans cette institution, les élèves qui se destinent au commerce y acquerront ainsi des connaissances précieuses.

Les classes anglaises sont professées par M. Everett seulement; il s'appliquera, comme par le passé, à donner à ses élèves une connaissance parfaite de la langue du pays. Les hautes classes suivront avec la rhétorique, un cours de littérature anglaise et française.

On trouvera des prospectus à la librairie de M. Lelièvre, rue Royale; chez M. Steel, 60 rue du Camp, chez M. White, rue du Canal, 51, et au Lycée, 57, rue de l'Esplanade.

N. B. La session de 1851 et 1852, commencera mercredi 1 octobre. 10 sept

INSTITUTION JEFFERSON,

53, *rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$35	par mois.
Demi-pensionnaires,	16	do
Externes au-dessous de 8 ans,	6	do
do de 12 ans,	8	do
do au dessus de 12 ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part:

Le Latin ou le Grec,	$3 par mois
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4 do
La musique,	10 do
La danse,	6 do
L'escrime et les exercices militaires,	— do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 3, et de 4 heures et demie jusqu'à 6. 4sep—1an

INSTITUTION G. BOYER,

149, RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'institution, établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré. Le cours d'études est, à la volonté des parens, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire. Ces modifications portent principalement sur l'enseignement de la langue anglaise. L'étude de l'anglais tient la première ligne du programme, et se trouve autant que possible, mêlée à toutes les autres études. Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction. La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, ni d'une bonne éducation, est dirigée avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, élémens des sciences naturelles, élémens des sciences philosophiques.

CONDITIONS:

Frais d'études	$6, 8, 10 par mois.
Demi pension,	15
Pension,	25 payable d'avance et par
Blanchissage et raccommodage.	4 (trimestre)

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—En général il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 20 août—1an

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES DEUX SEXES

Rue St. Claude,

entre les rues des Ursulines et du Bayou, (vis-à-vis de St-Augustin.)

Dirigé par Mr. et Mme LEBOULLON.

Mr. et Mme Leboullon ont l'honneur d'inviter les pères et les mères de famille à venir visiter leur établissement, à venir s'assurer que rien de ce qui facilite l'enseignement, de ce qui contribue à la conservation de la santé des enfants, n'a été omis, par même négligé, dans la construction et la distribution de spacieux local qu'ils ont approprié aux besoins de leur institution.

[illegible]

LYCÉE FRANKLIN,

Rue Royale, encoignure Hôpital.

CE Lycée est sous le contrôle de deux directeurs: S. Perry Auchmuty, (A M. L. L. B.) Prof. d'Anglais et de Mathématiques, Pierre Le Besque Jr., (L'ès-L) Prof. de Français, de Grec et de Latin

Ils se sont adjoint pour collaborateurs

MM. Angel Liano, B. A. professeur d'Espagnol.
Chs M. Elwood (A. M.) principal de l'école primaire.
Jules LeBesque B. A., vice principal de l'école primaire.
D Canova, professeur de dessin.
L Carriere, professeur de musique.

Conditions.

Elèves internes	$20 par mois.
Demi pensionnaires	15 "
Elèves externes	6, 8, 10, selon la classe.

16 sep—1an

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Pensionnat et Externat.

252, rue du Camp.

Sous la direction de Mme MACAULEY.

CETTE institution est sous la surveillance personnelle de Mme MACAULEY. Les hautes classes de littérature, science et haute philosophie, sont professées par M. MACAULEY. Un personnel de professeurs recommandables par leurs connaissances, est chargé de l'enseignement des langues française, espagnole et italienne. La musique, piano, harpe, guitare et musique vocale sont sous la direction d'artistes de premier mérite, ainsi que la danse et le dessin.

Il y a en ce moment huit professeurs attachés à l'établissement, et les directeurs s'efforceront de rendre à leur égards cette maison d'éducation telle que les parens peuvent le désirer pour leurs filles. Ils s'appliquent surtout à inspirer à leurs élèves des sentiments de pure moralité, à leur inculquer de bonnes manières sans négliger pour cela le développement de leur intelligence, afin de les rendre plus tard utiles à la société.

Les jeunes personnes de la campagne, admises en qualité de pensionnaires, seront traitées par les directeurs plutôt comme leurs propres enfans que comme leurs élèves.

L'institution possède une excellente bibliothèque choisie dans le but d'intéresser les élèves et de leur donner le goût des connaissances générales. Les élèves des classes supérieures seront initiées aux mouvemens progressifs de la littérature et de la science, et auront à leur disposition des ouvrages et des journaux moraux de l'époque. Elles seront tenues de faire des exercices écrits et de mediter sur leurs lectures et à exercer leur jugement.

Un rapport mensuel mentionnant les progrès et la conduite des élèves sera adressé aux parents.

Une classe de latin et un cours de géographie comprenant l'usage des globes seront formés le 1er novembre prochain.

On peut s'adresser, pour obtenir les renseignements désirables, aux parens qui ont leurs enfans dans cette institution depuis plusieurs années. Pour plus amples informations voir le prospectus, que l'on peut se procurer en s'adressant au docteur Macauley ou à Mme Macauley. 22 sep

Education Classique et Générale

PAROISSE ST. CHARLES.

John Cluff, principal, (autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collège Jefferson)

LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 15 milles au-dessus de Carrollton, sur les bords du Mississipi, et accessible de tous les points de l'Etat, l'Institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. On enseigne les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise.

Prix, $100 par an.

S'adresser à MM. Félix Grima, S. C. Bell, Bouligny et Ganucheau, F. J. Durand, à la Nlle-Orléans; MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. P. Pichon, Dr. Logan, A. Labranche, St-Charles; A. B. Roman, Valcour Aime, St Jacques, et Chs. Gayarre, secrétaire d'Etat, à Bâton-Rouge.

N B. MM. Bouligny et Ganucheau, No. 22 Vieille Levée, Nlle-Orléans, se chargent de toutes communications pour M. J. Cluff. 6nov—

ANT. Z. CAVELIER L. F. MAXENT

Cavelier & Maxent

Rue Royale, No 169,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan

EN débarquement du navire Isaac Newton, venant de Bordeaux.

80	barriques vin rouge	C C	Queyries, pour fam.			
8	do	do	"	La Mission,		1847
4	do	do	"	do		1844
120	caisses	do	"	do		1842
120	do	do	"	Haut Talence,		1841

A vendre par CAVELIER & MAXENT,
4mars 169, rue Royale

200	Caisses vin rouge Château Margaux;			
	100	do	do	Latour;
	100	do	do	Lafitte;
	50	do	do	Margaux en 1/2 bout.
	50	do	do	blanc Haut Sauterne
	50	do	do	en demi bouteilles.

Cognac des marques J Castillon, La Rochelle &c., en demi pipes, quarts de pipes et huitièmes, vieux cognac pour provisions de familles par gallon, bouchons fins et extra fins, anisette, kirsch absinthe suisse, huile des marques Plagniol & Possel, bouteilles vides et demi bouteilles, à vendre par
A DUBUCH, 77, rue St-Louis,
18 juil entre Royale et Bourbon

50 Barriques vin St-Estèphe, à vendre par A DUBUCH, 77, rue St-Louis,
18 juil entre Royale et Bourbon

80 Barriques vin vieux St-Julien Médoc, à vendre par A DUBUCH, 77, rue St Louis,
18 juil entre Royale et Bourbon

100 Barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par A DUBUCH, 77, rue St-Louis,
18 juil entre Royale et Bourbon

24 Fromages de Gruyère, 85 demi barriques vin blanc Haut Barsac, à vendre par A DUBUCH, 77, rue St Louis,
18 juil entre Royale et Bourbon

A. D. Grieff et Co.,

Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires, MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE *ET AGENTS*

Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,

Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 20 rue Front Levée, *Nouvelle-Orléans.*

A. D. GRIEF. S. A. KINGSLAND. W. M. GREENWOOD
16nov—a

PAUL JUGE FILS. C. FABRY.

PAUL JUGE Fils & Co.

Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c,
Et Marchands Commissionnaires,
21fév 27, rue St Louis.

ATTENDU par les navires suivans venant de Bordeaux—

Navire Armide—8 balles bouchons;
20 barriques bon vin rouge bon ordinaire;
7 demi barriques vin blanc Preignac;
Navire Mary Parker—50 tierçons vin blanc Sauterne;
34 barriques vin rouge bon ordinaire;
40 do do
20 quarts vieux Armagnac;
Par le navire Lafitte 40 demi barriques vin rouge vieux, à vendre par PAUL LACROIX,
15août 13, Toulouse.

D. [illegible] Jr.,

[illegible]

Avis d'encan.

A DATER de ce jour, le soussigné fera deux ventes par semaine, les MARDIS et JEUDIS, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal.
20 sep F H PETITPAIN

VENTES A L'ENCAN.

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

LE samedi 27 courant à 4 heures, il sera vendu à l'encan, au No 68, rue Bourgogne, près la rue du Canal:

Un magnifique assortiment de meubles, consistant en bois de lit et armoires, tables rondes dessus en marbre, toilettes, bureaux et lavabos, un lot de chaises en crin et velours, sophas, divans, &c.—Rideaux damassés, tapis, miroirs, matelas en crin, et en mousse, argenterie et plaqués, ustensiles de cuisine et autres articles. 25 sept

SANS RÉSERVE.

Terrains de choix sur le Rail Road Pontchartrain, convenable pour Jardin potager et pour Vacherie.

PAR J. A. BEARD & MAY.

IL sera vendu, à l'encan, le samedi 27 septembre, à midi, dans la salle d'encan de White Hall, dans la rue St-Louis, les propriétés suivantes.

Dix certains lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Pilopidas et Livingston, et qui touche de ce côté du Rail Road aux propriétés améliorées de la Compagnie; ils sont parfaitement situés pour vacheries ou jardins potagers et étant les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Idem—Six lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français Leonidas et Stephen Girard, sur l'îlet plus bas que les propriétés améliorées de la Compagnie du Rail Road; le tout terre haute, et désignés par les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 22 Toutes ces propriétés sont situées sur le Rail Road et seront vendues aux plus offrant enchérisseur.

Conditions—Pour les propriétés premièrement décrites, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $127 50 cents chacun, datés du 29 novembre 1850, et payables à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 5 pour cent d'intérêt. Pour les propriétés décrites en second lieu, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $85 50 cents datés du 23 novembre, 1850 et payables à 1, 2 et 3 ans, portant intérêt à raison de 5 pour cent. La balance, la moitié comptant et l'autre moitié à 6 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant T O Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 sept

Institution de Mme DESRAYAUX,

Pensionnat et externat de demoiselles,

ANCIENNE MAISON DE MME LEIRIS,

Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

Année 1850-51.

LES directeurs de cette institution viennent, selon l'usage, soumettre leurs titres à la confiance des familles sous le triple rapport de *l'hygiène, de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale.*

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur un plan spécial pour un grand Pensionnat. Des jardins étendus et ombragés sont destinés aux récréations des élèves, et l'ensemble du local réunit, en un mot, toutes les conditions de bien-être et de salubrité.

L'instruction est donnée également en *anglais et en français*: elle est variée, complète, et s'étend des premiers élémens jusqu'aux notions développées de la littérature et des sciences.

Le personnel de l'enseignement est en grande partie renouvelé: cinq dames, *arrivant de Paris*, sont chargées de l'enseignement *des classes françaises et du Piano.* Ces dames ont été engagées pour l'établissement d'après le choix scrupuleux et éclairé de *Mme Leiris*, fondatrice de l'institution et résidant à Paris.

L'Anglais occupe de droit la première place dans l'ensemble des études, comme langue dominante du pays; cet enseignement est sous la direction de *Mme K. Desrayaux*, anglaise de naissance et d'éducation. Les cours supérieurs (*sciences et lettres*) sont professés par *M. W. Adam*, précédemment professeur à *Harvard College, Cambridge, Mass.*

Outre les leçons de sciences physiques, en anglais et en français, il sera fait, deux fois par semaine, un *cours expérimental et pratique, avec tous les appareils et instruments à cet usage*; ce cours sera dirigé par *M. C. M. Isaacs, de l'Université de la Louisiane.*

La musique (piano, harpe, solfège et chant) est sous la direction de Mme Desrayaux et de trois dames artistes, récemment *arrivées de Paris*, et attachées exclusivement à l'institution.

Le chant (classes ou leçons particulières) est professé par *M. De Vries.*

Les classes de solfège (méthode B. Wilhem) par *M. Elie*, premier violon au Théâtre d'Orléans.

Les leçons de danse sont données par *Mme Angelina.*

L'Education morale et religieuse reçoit tous les soins que réclame son importance: la première communion surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. Un prêtre de la cathédrale, autorisé par Mgr. l'archevêque, est chargé de *l'instruction religieuse*, et à cette instruction se joignent, comme moyens auxiliaires, les habitudes de travail, de régularité et d'ordre, destinées à influer sur la vie entière, en unissant au sentiment religieux *la conscience et la pratique du devoir.*

Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les libraires et à l'établissement. 26 nov

VENTES DE CE JOUR.

Marchandises provenant du naufrage des steamers Autocrat et L. F. Vinton.

PAR J. L. CARMAN & Co.

VENDREDI 26 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, sur la Levée, en face de la rue Bienville, pour le compte de ceux que cela concerne,

100 barils de farine de St-Louis et une quantité de chanvre, endommagés à bord du steamer L. F Vinton et débarqués du steamer New Latona.

Aussi 5 barils de mélasses, 1/4 de barrique de brandy, un lot de fer, 25 morceaux d'acier et 33 colis de ferblanc, endommagés à bord du steamer Autocrat, et débarqués à ce port par le New Latona.

AUSSI:

27 barils de farine provenant du naufrage du steamer L. F. Vinton et débarqués en ce port par le steamer E. D. White.

Conditions—Comptant. 26 sept

Vente de Linge fait.

PAR J. B. BLACHE & CO.

VENDREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

250 lots de Linge fait, comme suit:

Habits, redingotes, paletots, surtouts et sacs en drap et casimir noir et couleur, satinet gris, drap paletot, mohair, tweed, calmouck, pantalons casimir, drap, doeskin, satinet et cotonnade, gilets drap, cachemire, casimir, soie, satin noir et couleur, chemises et caleçons de mérinos, chemises blanches et couleur, bretelles, cravattes soie, casquettes cirées, &c, &c. 25sept

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR J. B. BLACHE & Co.

AUJOURD'HUI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77—

25 caisses bottes, souliers et brodequins. 26sept

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu aujourd'hui, vendredi 26 septembre 1851, à quatre heures et demie de l'après-midi, derrière la Cathédrale de l'Eglise St Louis:

Plusieurs lots de bois, planches, madriers de chaland, &c.

AUSSI—Un lot de vieux fer, une quantité de boulons et un énorme cadran en fonte pour horloge.

Conditions—Comptant. 26 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 27 septembre, à 6 heures de l'après midi, à mon bureau, Passage de la Bourse, No 24, entre les rues St-Louis et Conti:

200 volumes de droits français et anglais, ainsi que différens ouvrages de littérature.

Conditions—Comptant. 26sept

Graisse—Graisse.

PAR J. L. CARMAN & Co, Encanteurs.

SAMEDI 27 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de dépôt de l'Cie pour le compte de ceux que cela concerne,

240 plus ou moins barillets de graisse.

Conditions—Comptant. 26sept

Bottes, Souliers et Linge Fait.

PAR J. L. TAYLOR & CO

SAMEDI, 27 courant, à dix heures, au No 31, rue de Chartres, il sera vendu, 100 caisses bottes et souliers, un envoi de linge fait, d'automne et d'hiver, tel que paletots de bureaux, sacs, habits et pantalons de toutes qualités. Une grande quantité de chemises et de pardessus.

Aussi—50 douzaines brosses à souliers.
50 grosses cartes.
Quelques caisses de velours.
25 pièces de batiste pour mouchoirs 26 sep

Meubles français et objets de magasin.

PAR VINCENT & CO.

LUNDI, 29 septembre 1851, à dix heures A. M. il sera vendu à l'encan, rue de Chartres, pour cause de déménagement,

Un canapé, quatre fauteuils;
Huit chaises;
Deux comptoirs de magasin,
Une vitrière à la rue.
Deux jeux d'ombrelles;
Un Porte-parde.
Conditions—comptant. 26 sep—3

Goëlette Josephine à l'encan, si elle n'était vendue à l'amiable.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 4 octobre 1851, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu au Nouveau Canal, si elle n'était pas vendue à l'amiable avant ce jour

La goëlette Josephine du port de 47 tonneaux, reconstruite en 1850 en bois de pin, en bonne état, ses agrès, apparaux, voiles chaînes, câbles, &c., &c.

Cette goëlette conviendrait particulièrement pour les voyages de la Mobile.

Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit de quatre mois en un bon billet endossé à satisfaction. 23sept

Grande vente de Terrains pour construction de magasins. Première vente annuelle des terrains de la batture de la seconde municipalité, Nouvelle-Orléans.

PAR J. A. BEARD & MAY,

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 14 janvier 1852, et les jours suivans, à midi, à la salle d'encan de l'Arcade, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.

Par, et en vertu d'un décret de la Législature approuvé le 21 mars 1851, intitulé: "Acte concernant une portion de la batture, faisant face à la municipalité No 2, Nouvelle Orléans, et conformément à un acte spécial de compromis fait entre la municipalité No 2, et les propriétaires ou leurs représentants, à ladite batture, plus amplement spécifié dans un plan connu comme plan de J A Beard, se référant audit acte spécial de compromis, fait et signé devant H B Cenas Esq Not pub, daté du 30 juin 1851,

1—Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Front Levee Fulton, Commune et Canal, chaque lot ayant trois façades.

2—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Front Levée, Fulton, Commune et Gravier, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Front Levée, Fulton et Commune.

Les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face aux rues Fulton et Front Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Fulton, Front Levée et Gravier

3—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Gravier, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Gravier. Le No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Nouvelle Levée et Fulton. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Nouvelle Levée et Fulton.

4—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Lafayette numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

5—Quinze lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton, Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

6—Dix lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Girod et Notre Dame, numérotés de 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

7—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Notre Dame, Julie, Fulton et Nouvelle Levée, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nile Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

8—Vingt-trois lots de terre dans le carré borné par les rues Julie, St Joseph, Nouvelle Levée et Fulton, numérotés de 1 à 23 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 23 forme l'encoignure des rues St Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

9—Cinq lots de terre dans le carré borné par les rues St-Joseph, Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

10—Cinq lots de terre, dans le carré borné par les rues Market, Delord, Fulton et Nile-Levée, numérotés de 1 à 5 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nile-Levée et Market. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Nile-Levée. Les Nos 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nile-Levée.

11—Un îlet, borné par les rues Delord, Fulton, Nile Levée, et une rue qui n'est pas nommée, ayant quatre façades.

Les propriétés ci dessus décrites sont supérieures par leur location à n'importe quelle propriété foncière dans les Etats Unis. Tous ces lots ont deux façades sur de larges rues, et sont parfaitement situés pour le grand commerce de l'Ouest et pour des magasins de dépôt.

Des plans lithographiés seront prêts le — août, et pourront être envoyés avec des notes à ceux qui en désireront

Les lots faisant face aux propriétés qui étaient représentées par les parties au compromis de 1820 et qui n'avaient pas signé l'acte de compromis, en vertu duquel cette vente est faite, avant le jour de la dite vente, ne seront pas vendus.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance en billets égaux (en coupons si on le demande) à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt par an, jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés.
13 août

COGNAC—14 1/4 et 18 1/4 Jean Louis superior old cognac 1811,
19 1/4, 28 1/4 Magiory 1834,
20 1/2 A de Mondon, 1840,
9 1/4, 34 1/4 Alex. de Kouteaun, 1840,
5 1/4, 10 1/4 John Durand & Co. La Rochelle
1 1/2, 8 1/4 J J Durand 1844,
7 1/2, 10 1/4 J J Durand 1845,
8 1/4, 16 1/4 J J Durand 1846,
5 1/4, 13 1/4 J J Durand 1847,
9 1/4, 17 1/4 J J Durand, 1848,
7 1/2, 16 1/4, J J Durand 1849,
14 1/4, J J Durand, 11 1/4 A L Bleville,
35 1/4, 79 1/4, 30 1/4 J Enaud,
25 1/2, Holland gin, Anchor brand,
500 quarts Porto, F Durand,
15 barriques vin rouge bon ordinaire,
500 caisses vin Haut Talence, 1847,
300 do do St Emilion 1844,
270 do do do 1846,
100 do do St Julien,
325 do do vin blanc Haut Sauterne 1846,
150 paniers champagne "Bacchus" en grande bouteilles,
90 paniers dito dito, petites bouteilles
70 dito dito "Iron Mark, en grandes bouteilles
45 dito dito dito en petites bouteilles
300 boîtes sardines de Delfée & Co., et Canu
40 caisses fruits à l'eau de vie assortis, en grand flacons,
15 dito dito en petits flacons,
700 boîtes champignons de Delfée & Co.

Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback. J & J TARDOS,
18 août 31, Vieille Levée

$10 *de Récompense.*

PARTIE marronne le 18 au soir, la mulâtresse MARGUERITE. Agée d'environ 25 à 28 ans, de taille moyenne, parlant exclusivement l'anglais, et n'ayant plus qu'une incisive à la mâchoire supérieure. Elle a amené avec elle sa fille Jessé, âgée de sept ans, parlant anglais et français, ayant les cheveux très blonds et un peu crépus. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez M. G. BOYER, No 149, rue Conti.
20sept

$30 *de Récompense.*

PARTIE marronne vendredi soir, la négresse ARABELLA, âgée de 34 à 35 ans, et ses deux filles, Sally, âgée de 12 ans et Mary, âgée de 10 ans, parlant français et anglais. La récompense sera donnée à ceux qui les ramènera chez [illegible]
18 sept

[illegible] *Récompense.*

PARTI marron de l'habitation de J. Bayhi, dans la paroisse Plaquemines, le mercredi 6 courant, le nègre MARC ANTONIO, âgé d'environ 30 ou 35 ans, taille de 5 pieds, parlant français et espagnol [illegible] à Ascension [illegible] de [illegible] de BOSAN

18août 27, Bienville

CHARBON [illegible] à vendre par LABOUCHERE FRÈRES, [illegible]

Compagnie de la Malle des E.-U.

(PRIX RÉDUITS.)

POUR NEW-YORK via LA HAVANE.—Le magnifique steamship, à double machine, EMPIRE CITY, du port de 1700 tonneaux, capitaine J. D. Wilson, partira du wharf de la Place Jackson, avec la malle et ses passagers, dimanche 28 courant, à 8 heures précises du matin.

Prix du Passage:

Pour New-York—1re chambre	$ 50
—— 2de chambre	40
—— Entrepont (nourri)	25
Pour la Havane—1re chambre	40
—— 2de chambre	30
—— Entrepont (nourri)	20

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol.

Chaque steamship de cette compagnie a un chirurgien à bord. On prendra seulement des espèces comme fret pour la Havane.

Nul connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, 95, rue des Magasins.
17sept JAMES R. JENNINGS, Agent.

LIGNE DE STEAMERS ENTRE LA Nlle-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques steamers neufs à double machine, UNION, (1200 tonneaux), capitaine Budd, et le WINFIELD SCOTT, capitaine Kenney Couillard, partant de New York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après midi de New-York, et à neuf heures du matin de la Nouvelle-Orléans. Pour l'accommodation du public, les départs auraient lieu comme suit pendant la balance de l'année. Partant de New York tous les onze jours, et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New-York		De la Nouvelle-Orléans	
W Scott,	septembre 17	Union,	septembre 18
Union,	septembre 28	W Scott,	septembre 29
W Scott,	octobre 10	Union,	octobre 11
Union,	octobre 22	W Scott,	octobre 22
W Scott,	novembre 3	Union,	novembre 3
Union,	novembre 14	W Scott,	novembre 15
W Scott,	novembre 26	Union,	novembre 26
Union,	décembre 6	W Scott,	décembre 7
W Scott,	décembre 19	Union,	décembre 18
Union	décembre 29	W Scott,	décembre 31

Partant de la Nouvelle-Orléans, à neuf heures du matin.

Le fret par ces steamers a été réduit à trente cents le pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le confort, et sont sous tous les rapports des steamers de 1re classe.

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit:
Pour le steamer Union à
SPOFFORD, TILESTON & Co, 48, South St.
Pour le steamer WINFIELD SCOTT, à
DAVIS BROOKS & Co, 66, Broad St.
A la Nlle Orléans, à BABCOCK & PENNELL,
13août 99, Commune.

STEAMERS DU PACIFIQUE—PONTANT LA MALLE.

La seule ligne directe.

Pour la Californie et l'Oregon.—(Par la voie de la Havane et de Chagres.)—Prix réduits—Le beau steamer EMPIRE CITY, sous le commandement du capitaine Wilson. Ce navire a une double machine, et partira dimanche 28 sept à huit heures du matin. Il se reliera aux steamers du Pacifique partant de Panama vers le 15octobre

Prix du Passage:

Nouvelle Orléans à Chagres—Salon $70, seconde chambre $55, entrepont $35.

Panama à San Francisco—Salon $250, second chambre $225, entrepont $125.

Pour passage ou fret, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRIS & Co, Agents.
1e sept 106 rue des Magasins

Pour la Balise et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur J T DOSWELL, capitaine Joseph Cath cart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les SAMEDIS, à dix heures du matin. Le Doswell a été acheté expressément pour les voyages de la Balise, la côte et la Nouvelle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers, que ce bateau fera constamment ces voyages durant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis.
25 sept

Pour le Havre—Le navire fin voilier paquebot régulier J C HUMPHREYS, capitaine Bailey, est maintenant en charge pour le port ci dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER,
25 sept 79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 26, Seconde Municipalité.

Pour New-York—Ligne des paquebots de Stanton, devant partir cette semaine—Le paquebot régulier et fin marcheur ST CHARLES, capitaine C. Hibbard, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et à bord, partira comme il est dit ci dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau No 3, 3me municipalité ou à
J W STANTON & CO,
Encoig. des rues Magasins et Lafayette.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire américain, fin voilier, CLARA WHEELER, capt Nelson, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai.

Pour fret de coton en balles, s'adresser à
W. HAPPENSANDT, 8 St-Charles ou à
H. V. BAXTER, 79 Commune

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 27 2de Municipalité.

Pour la Havane—La brick américain bien connu P. SOULÉ, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à
S DE VISSER & Co,
19 sept 26, Vieille-Levée

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot, fin marcheur, et de première classe, SHARON capt Merriman, prend actuellement son chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, ou à
H V BAXTER,
74, Commune

HOPITAL LUZENBERG

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle. Les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires sont grandes, pourvues de bons lits et offrent aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:

Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2 "
" " 3e classe, $1

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
15 sept—1an 142 rue Canal

Salsepareille de Sands,

EN QUARTS DE BOUTEILLES,

Pour purifier le sang et pour la guérison

De la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, Dyspepsie, Bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies des femmes, erysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale &c.

CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 14 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. Pendant ce temps de nombreuses contrefaçons ont été imaginées, qui toutes fondaient leur droit à la confiance publique sur les vertus curatives renfermées dans la racine de la salsepareille, dont la renommée et l'usage universel se sont établis à la suite des cures merveilleuses opérées par la présente préparation. Quoique la racine de Salsepareille en forme la base, elle renferme néanmoins d'autres principes curatifs extraits de divers végétaux de grandes vertus, et c'est à la manière particulière et scientifique de combiner ces différens élémens que doit être attribué le succès de la préparation.

DU KENTUCKY.

CURE DE RHUMATISME.

BARDSTOWN, (KY) 10 juillet 1849.

Messieurs Sands,

Messieurs—Il est de mon devoir de vous communiquer les faits relatifs aux effets surprenants de votre salsepareille. Ma femme était attaquée d'une inflammation d'estomac d'un caractère sérieux, ses membres et sa personne étaient enflés, elle avait une migraine continuelle, et l'été passé elle fut attaquée d'un rhumatisme inflammatoire. Les secours des médecins les plus renommés ne lui donnèrent qu'un soulagement momentané; en cette situation elle entendit parler des remarquables cures effectuées par l'usage de la salsepareille de Sand. Elle commença à en faire usage, ce qui lui produisit un soulagement instantané, et moins de six bouteilles lui enlevèrent son inflammation et tous les autres symptômes, et elle fut complètement guérie. Je crois faire un acte de justice en vous faisant connaître ces faits, parce qu'il est de mon devoir d'engager ceux qui souffrent à faire usage de votre salsepareille qui est supérieure à tout autre médicament. Avec des sentiments d'éternelle gratitude, je demeure votre ami.

SAMUEL P HARGER.

Préparé et vendu en gros et en détail par A. B. & D. Sands, droguistes et chimistes, 100, Fulton street, encoignure William, New York. Vendu aussi par tous les droguistes des Etats-Unis, et du Canada. Prix $1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

F J Duconsé, J H Wright & Co. et L J Dutillet Jr., à la Nlle-Orléans.

J Tuckner, à Mobile, et A McGrow, à Natchez.
26 sept—12, 3 pm

VINAIGRE DE VIN BLANC—45 barils clarifié, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO,
7août 25, Tchoupitoulas

VIN ROUGE & BLANC—20 barriques vin rouge de 1849;
53 barils vin blanc, en débarquement du brick Armide, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO,
27août 25, Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—300 paniers marques assorties à vendre par J Y DE EGANA,
18août 47, rue Bienville

[illegible]

40 BALLES Osnaburg épais 7/8, de Landerdale, 25 do do 4/4 de Landerdale, 30 balles do 7/8, de Old Dominion, 100 do Twills épais 7/8, de Landerdale, 100 do Rouets croisés, [illegible], à vendre par McDOWELL, [illegible] & Co,
12 août [illegible] rue Gravier

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 204, au premier, entre les rues Conti et St-Louis vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane.

FRUIT SEC—40 barils pommes sèches, [illegible] à vendre par CONWAY [illegible] & Co.